

ASTI 14

Réunion technique du 17 janvier 2022

Présents : Anne, Armelle, Bernadette T., Chantal M, Claire, Elisabeth, Jean-Luc, Loïc, Marie-Claude, Marie-France, Marie-Hélène, Monique, Patrick, Sophie.
Excusés : Dominique K. , Joëlle, Pierre, Stéphane, Véronique.

1. Point Framadate

42 noms sur la liste bénévoles « accueil » mais difficultés à remplir les permanences et inscriptions très tardives → Certain-e-s « bouchent les trous » au dernier moment très (trop) régulièrement. Que faire ? Un mail va être envoyé pour savoir dans cette liste de 42 personnes qui continue à venir, qui ne peut plus le faire etc.

Si c'est l'utilisation du framadate qui bloque, rappeler que l'on peut toujours téléphoner et demander à qqn de nous inscrire. L'outil est perçu comme très pratique par la majorité.

Il est nécessaire de prévoir 3 personnes pour la permanence courrier le mardi matin. Toujours un afflux de demandes. Il faudrait aussi une personne en renfort de Stéphane de 9h à 10h à l'accueil permanence juridique le lundi matin. Jean-Luc demande à Dominique K de le préciser sur le framadate.

2. Domiciliations

La mise en place du logiciel DOMIFA par Loïc se poursuit. Joëlle, nouvelle bénévole venue de l'ARCAL, a donné des indications sur son utilisation par l'ARCAL. Une difficulté pour l'instant : le logiciel ne prévoit pas le renouvellement de domiciliation. Loïc a interrogé les responsables DOMIFA. La question est à l'étude → pour l'instant faire une fiche papier et la mettre dans la bannette de Loïc. Lorsqu'on vérifie et classe le courrier, bien penser **à mentionner sur l'enveloppe que la personne doit renouveler sa domiciliation.**

Trois dates possibles pour s'inscrire à la formation qui sera assurée par Loïc pour les bénévoles accueil : **29-01 / 05-02 / 3^{ème} date à définir.** S'inscrire sur la feuille qui tourne pdt la réunion ou par mail. Séance de 9h30 à 11h30 à l'ASTI 14.

Bien penser lorsqu'on domicilie à mettre les fiches dans la bannette de Loïc. Pour les domiciliations en particulier- et c'est valable pour tous les documents qu'on remplit - **écrire en BLEU et écrire son NOM de façon LISIBLE avant la signature.** Vérifier que le tampon est bien encre.

Rappel : la domiciliation des personnes qui demandent un réexamen de leur demande d'asile doit se faire à l'ARCAL. L'ASTI 14 n'est pas agréée pour cela.

3. Infos vaccination

Pierre a obtenu des renseignements sur les possibilités récentes sans rv : au Parc Expo et au CHU. En cas de difficulté au CHU, s'adresser à la PASS au 1^{er} étage à partir de 14h.

Pour rappel, différentes opérations d'« aller vers » dans des centres commerciaux etc. sont organisées par l'ARS. On peut retrouver la liste mise à jour en continu sur ce lien : <https://www.normandie.ars.sante.fr/covid-19-un-acces-facilite-la-vaccination-pour-les-normands>. Cela est indiqué dans un article sur le site mais pas très visible/lisible pour les personnes étrangères. Affichage possible sur la porte de l'ASTI. Anne propose d'envoyer l'affiche chaque lundi matin.

4. Rapport d'activité à faire en janvier

Elisabeth et Marie Claude : aide alimentaire. Georgina et Loïc : domiciliation. Responsables permanence pour la protection sociale.

5. Nouveaux bénévoles

Réunion le 25 janvier animée par Elisabeth et Jean-Luc à l'attention des nouveaux bénévoles qui ont intégré l'accueil récemment ; point sur leurs questions, leurs besoins.

6. Infos diverses

Patrick a actualisé la liste des avocats spécialisés dans le droit des étrangers que l'on peut indiquer. Il est précisé sur la liste qui accepte d'intervenir avec l'aide juridictionnelle (AJ), notamment pour le recours CNDA. Pour rappel le déplacement pour plaider à la Cour Nationale du Droit d'Asile à Montreuil en cas de recours (lorsque l'OFPRA a refusé la demande d'asile) revient cher et certains avocats qui acceptent l'AJ pour intervenir au Tribunal Administratif (TA) demandent à être payés lorsqu'il s'agit de la CNDA.

Pour les demandes d'AME, bien préciser qu'il faut apporter **une pièce d'identité originale et non une photocopie**. La question du délai pour recevoir la carte est souvent posée au téléphone : environ deux mois. Au-delà aller voir à la CPAM. On peut aller bd Jean Moulin lorsqu'il s'agit de déposer un dossier urgent ou rue du 11 novembre pour un simple renseignement.

Demandes d'aide pour courriers : on peut indiquer les points d'accueil France Services et points info 14 : <http://www.calvados.gouv.fr/les-points-d-accueil-france-services-point-info-14-a9378.html>

Pour les parents avec jeunes enfants dont on voit qu'ils peuvent avoir besoin de relais ou d'aide à la socialisation : lieux d'accueil sans RV, le Ricochet à la Grâce de Dieu, la Souris verte au Chemin vert, le Café-parents à la Grande Delle à Hérouville.

Dans le cas de pères qui veulent exercer dans un endroit neutre leur droit de visite, il existe des lieux comme le Lotus : <http://www.parents-toujours.info/Espace-rencontre-le-Lotus-AAJB-Herouville-St-Clair> . Il faut s'adresser au Juge des affaires familiales pour demander d'y avoir accès.

7. Appels du CA aux bénévoles accueil

Quelles formations vous sembleraient intéressantes ?

Tous en veille ! L'ASTI 14 cherche de nouveaux locaux puisque la MDS va être démolie. Départ en juillet donc besoin urgent. Deux bureaux de 15 m2, une salle de cours environ 30m2, un hall, des toilettes. Accessibilité ERP (Etablissement recevant du public). Accès par bus ou tram. Loyer 700 à 1000 euros.

8. Rappel ressources du site internet

Les supports de formation sont sur le site, de même pour les fiches techniques et le lien vers le framadata. On peut trouver ces documents sur l'espace bénévole/documents utiles <https://asti14.org/espace-benevoles/documents-utiles/>

Par ailleurs on retrouve toutes les dates de réunion en cliquant sur agenda.

Prochaine réunion technique : jeudi 24 février à 12h30